

Orientation 5

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Cette orientation figurait déjà parmi les axes prioritaires du précédent plan.

L'Anah demeure l'acteur central de la mise en œuvre de la politique nationale d'amélioration des logements du parc privé, en matière de résorption de l'habitat indigne ou très dégradé et de rénovation énergétique.

Dans le département, les interventions de l'Anah sont très souvent complétées par des aides locales proposées par les collectivités porteuses de programmes d'intervention (aides à la pierre, OPAH, etc).

Les bailleurs sociaux sont également des acteurs importants des politiques de développement durable, tant en matière de construction que de réhabilitation.

Les principaux éléments chiffrés relatifs à cette orientation sont issus du diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement, annexé au présent plan.

Dispositif partenarial existant

Le Comité technique habitat (CTH) est un dispositif de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique associant l'État (DDT et ARS), le Département, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la Ville de Belfort et la Caisse d'Allocations Familiales.

Son secrétariat est assuré par la DDT.

Des fiches de repérage et de signalement sont mises à la disposition des travailleurs sociaux, des mairies et de tout autre organisme souhaitant signaler un habitat dégradé. Une plainte écrite des ménages peut également être adressée au CTH ou à l'une des institutions membres du comité.

Un marché public est passé entre la DDT et un opérateur technique, visant à établir un diagnostic des logements concernés, à la demande du CTH.

Constats

- peu de signalements transmis au CTH par les travailleurs sociaux et les ménages ;
- des signalements relevant principalement de manquements au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou à la décence, mais beaucoup plus rarement à des situations d'habitat insalubre ;
- un partenariat renforcé avec la Caisse d'Allocations Familiales, intervenant sur les aides au logement.

Dispositifs incitatifs d'accompagnement des propriétaires

Des dispositifs incitatifs d'accompagnement des propriétaires à la résorption de l'habitat indigne et à la lutte contre la précarité énergétique se sont développés dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, portées par les EPCI :

- OPAH de renouvellement urbain sur le quartier Jean Jaurès à Belfort, portée par Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;
- AMI Centre-bourg de Giromagny et de la Communauté de Communes des Vosges du Sud ;
- Future OPAH de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Des limites à ces dispositifs incitatifs :

- des propriétaires n'ont pas la capacité financière à faire face au reste à charge ;
- les propriétaires âgés ne sont plus dans une logique d'investissement.

Dispositif de sensibilisation aux économies d'énergie, porté par le Département

- un logement témoin a été mis à disposition par Territoire habitat dans le quartier de la Pépinière à Belfort. Il a été aménagé spécifiquement par le Département pour y réaliser des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- conçu à l'origine pour le public bénéficiaire du FSL, il est ouvert à d'autres structures locales investies dans ce domaine.

ENJEU :

► Rendre plus efficaces les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en :

- améliorant le repérage pour diminuer le nombre de logements indignes, non décents et impropres à l'habitation
- développant des actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des ménages et des formations pour les professionnels de l'accompagnement social

ACTIONS

5-1 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat

5-2 Développer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie